



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 13346

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences pour les étudiants de la filière des sciences et techniques sportives (STAPS), candidats aux épreuves du CAPEPS externe, de la réduction du nombre de postes depuis 2006. Il lui demande de lui préciser le nombre de postes offerts au concours externe 2008.

Texte de la réponse

Les recrutements de personnels enseignants prévus dans le cadre des concours visent à satisfaire les besoins d'enseignement. Pour déterminer le besoin en enseignants, le calibrage des concours se fonde sur l'analyse des départs en retraite, des prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que des éventuelles évolutions pédagogiques. Ces prévisions sont reprises dans l'élaboration du projet de loi de finances en impactant à la hausse ou à la baisse les plafonds d'emplois. Concernant l'éducation physique et sportive, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été supérieur aux départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires étaient en sureffectif. Pour faire correspondre les besoins d'enseignement et le nombre de professeurs CEPS, les recrutements ont diminué. Pour la session 2008, les recrutements en EPS sont maintenus au même niveau qu'en 2007. Par conséquent, 15 postes vont être ouverts à l'agrégation externe, 100 à l'agrégation interne et 400 au CAPEPS externe. Si l'enseignement constitue un des débouchés de la filière STAPS, il convient de rappeler que cette filière prépare également aux métiers de l'animation sportive, du management du sport ou encore à ceux liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Ainsi, il apparaît que l'avenir des étudiants n'est pas limité au nombre de postes offerts par l'éducation nationale, même si ce dernier élément reste bien évidemment une de leurs préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13346

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7944

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3274